

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juin 2025

PJI REFONDATION DE MAYOTTE - (N° 1573)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 238

AMENDEMENT

présenté par

Mme Abomangoli, Mme Amrani, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 201, insérer les sept alinéas suivants :

« L'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) montre qu'en 2022, « pour consommer comme un ménage moyen de France métropolitaine, il faut dépenser (...) 18 % [de plus] à Mayotte (...) ». Dans le même temps, 77 % des habitants vivent sous le seuil de pauvreté, soit cinq fois plus que dans l'Hexagone. Le taux de chômage atteint 37 %. En 2018, l'INSEE indiquait que la moitié de la population vivait avec moins de 260 euros par mois, soit un niveau de vie médian six fois plus faible qu'en France hexagonale. Dans l'objectif de mettre fin à la pauvreté à Mayotte, l'État s'engage à :

- aligner immédiatement le SMIC et les prestations sociales sur l'Hexagone ;
- bloquer à la baisse les prix de l'eau, de l'alimentation, de l'énergie et des télécommunications ;
- renforcer l'encadrement des marges de la grande distribution ;

- renforcer les moyens des Observatoires des prix, des marges et des revenus ;
- mettre en place un chèque alimentaire mensuel pour aider les ménages les plus modestes ;
- et intégrer Mayotte dans la liste des territoires pouvant avoir recours au dispositif expérimental d'encadrement des loyers actuellement en vigueur en zone tendue. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, les députés du groupe LFI-NFP souhaitent inscrire, en préalable au rapport annexé à cette loi, un ensemble d'engagements que doit prendre l'État pour lutter contre la pauvreté.

La pauvreté à Mayotte est plus importante qu'en Hexagone : 77 % des habitant-es vivent sous le seuil de pauvreté, soit 5 fois plus que dans l'Hexagone. Le taux de chômage sur l'archipel est de 37% de la population. L'Insee montre qu'en 2022, "pour consommer comme un ménage moyen de France métropolitaine, il faut dépenser (...) 18 % [de plus] à Mayotte (...)". En 2018, l'Insee indiquait que la moitié de la population vivait avec moins de 260 euros par mois, soit un niveau de vie médian six fois plus faible qu'en France hexagonale.

Face à cette situation, le Gouvernement refuse d'augmenter le SMIC et les minima sociaux. À la place, il préfère gaver les entreprises et multiplier les cadeaux fiscaux à travers la création d'une zone franche globale exonérant les entreprises de taxes.

Afin de lutter contre la pauvreté à Mayotte nous proposons de :

- Bloquer à la baisse les prix de l'eau, de l'alimentation, de l'énergie et des télécommunications
- Renforcer l'encadrement des marges de la grande distribution
- Renforcer les moyens des Observatoires des prix, des marges et des revenus
- Mettre en place un chèque alimentaire mensuel pour aider les ménages les plus modestes
- Intégrer Mayotte dans la liste des territoires pouvant avoir recours au dispositif expérimental d'encadrement des loyers actuellement en vigueur en zone tendue